

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1812

Artikel: Quand l'UDC flirte avec la partitocratie : l'UDC voudrait que seuls les candidats officiels d'un parti puissent être élus au Conseil fédéral
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand l'UDC flirte avec la partitocratie

L'UDC voudrait que seuls les candidats officiels d'un parti puissent être élus au Conseil fédéral

Jean-Daniel Delley (09 février 2009)

Culte du chef, aversion à l'égard des solutions de compromis, faible considération de l'Etat de droit au profit d'un peuple toujours incompris d'élites méprisantes, brutalité dans les rapports avec ses adversaires : l'UDC, qui se veut l'expression de la quintessence de la suissitude, manifeste en réalité un profond dédain de la culture politique de notre pays et une inquiétante méconnaissance du fonctionnement de ses institutions.

Dernier témoignage en date, sa proposition de restreindre le choix de l'Assemblée fédérale aux seuls candidats désignés par leurs groupes parlementaires respectifs lors de l'élection au Conseil fédéral. La proposition ne résulte pas d'une profonde réflexion sur les lacunes du mode de désignation du gouvernement. Pour preuve, le président de l'UDC évoque également le scénario tout à fait différent d'une élection populaire. Cette

proposition exprime très clairement la frustration d'un parti qui, en décembre 2007, a vu son *leader* bouté hors de l'exécutif au profit d'une candidate non investie par lui et qui cherche les moyens d'imposer sans coup férir son propre choix.

L'idée est exotique à un double titre. Aujourd'hui le Conseil fédéral peut se prévaloir d'une légitimité démocratique indirecte, puisqu'il émane d'un organe, le Parlement, émanation directe du peuple. Le projet de l'UDC priverait non seulement le Parlement d'une compétence centrale, il bouleverserait l'équilibre des pouvoirs en refusant cette légitimité à l'exécutif et en mettant ce dernier en situation de dépendance à l'égard des groupes parlementaires, en fait des partis. L'UDC prétend que les ministres représentent leurs partis au sein de l'exécutif. D'où elle déduit le droit de ces derniers de choisir celles et

ceux qu'ils délèguent au gouvernement. Certes le Conseil fédéral doit refléter au mieux le rapport des forces politiques présentes au Parlement, pour autant que ces forces soient prêtes à un travail constructif. Mais une fois élus, les magistrats sont membres d'un collège à qui il incombe de trouver des solutions susceptibles de trouver l'agrément des députés et, le cas échéant, du peuple. Ils n'ont pas à appliquer le programme de leur parti, comme le fait un gouvernement en régime parlementaire avec l'appui de sa majorité.

L'UDC, jamais en défaut de donner des leçons de démocratie à ses adversaires, nous propose en fait de tâter de la partitocratie, un régime qui privilégie les combinaisons et les magouilles d'états-majors et qui n'apporterait pas de clarté supplémentaire dans l'élection du Conseil fédéral.